



Document unique d'évaluation des risques professionnels.

Public	Dirigeants d'entreprise, responsable des Ressources Humaines chargés de la sécurité, préventeur.
Durée	2 jours
Objectifs	Identifier les risques inhérents à sa structure, Évaluer les risques professionnels, Formaliser le document unique et le plan d'action associé, Mettre en place le suivi du plan d'action.
Programme	<p>1. Appropriation des exigences réglementaires.</p> <p>Description du cadre juridique applicable en la matière : La législation, les obligations de l'employeur et les 9 principes généraux. Le rôle de référent Sécurité.</p> <p>L'évaluation des risques Le découpage en unités de travail et les 17 types de risques Le recueil des informations en entreprise Les critères de cotation du risque.</p> <p>2. Mise en œuvre du DUEvRP et plan d'action</p> <p>Mise en place du plan Détermination des mesures de prévention Planification de la prévention La communication sécurité interne La formalisation des règles de sécurité</p> <p>Le suivi du plan d'action Les conditions de révision du DUEvRP</p>
Méthode	<p><u>Avant la formation</u> : Recueil des attentes <u>Pendant la formation</u> : Présentation des concepts et des outils Mise en situation Echanges constants Evaluation</p>
Tarif	<p><u>Pour formation inter-entreprise</u> : Contacter Alice Ménicot au ☎ 06.13.36.28.41 ou mailto:bonjour@almeconseil.fr <u>Pour formation intra-entreprise</u> : 800€ HT/ salarié.</p>